

Jean Terlier fait le point

99 textes de loi votés dont la réforme du code du travail, la loi sur la sécurité intérieure, c'est le bilan du député Jean Terlier, le député de la troisième circonscription, après un an de mandat. Une activité parlementaire «très intensive» qui n'est pas finie. «La loi constitutionnelle sera votée cet été. Elle va avoir pour conséquence de réduire le nombre de députés à 400 au lieu de 577. Le Tarn aura deux députés au lieu de trois actuellement et un sénateur avec l'introduction d'une dose de proportionnelle et la réduction à trois mandats. On ne fera plus de politique toute sa vie. En septembre octobre, nous examinerons la loi organique et après la réforme de la justice. Sur ce point, je précise qu'il n'y aura pas de fermeture du tribunal de Castres et qu'il conservera toutes ses compétences. Lors de sa visite au tribunal de Castres, Nicole-Belloubet s'est voulue rassurante pour les magistrats, le personnel du tribunal et les avocats,» se félicite Jean Terlier. Au niveau local, l'autoroute Castres Toulouse est bien engagée au yeux du député : C'est en juillet que devrait être promulguées la



Une première année de parlementaire bien remplie pour Jean Terlier.

DUP sur la partie Castres Verfeil. Le fait d'inscrire ce projet dans la loi (programmation des mobilités) est une bonne chose pour son financement...»

Préparation des européennes et des municipales

«...Et la ministre des transports s'est voulue rassurante sur le projet, « a indiqué le député de la troisième circonscription qui s'est félicité du changement de méthode tout en suivant attentivement ce dossier. Sur la question des zones

défavorisée et la problématique agricole, Jean Terlier et ses collègues se sont mobilisés pour le maintien de toute les communes tarnaises dans le dispositif. Une mobilisation qui vaut aussi pour aider des entreprises locales en appuyant leur démarche. Sur un plan politique Jean Terlier et ses collègues de La République En Marche (LREM) préparent les échéances électorales à venir, dont les européennes en 2019 mais aussi les municipales de 2020.» Dès lors que les maires font bien leur travail et qu'ils défendent les valeurs de La République en Marche, des synergies et des soutiens pourront avoir lieu, même avec ceux qui ne font pas partie de La République En Marche (LREM). Sur Castres, comme dans les autres villes du département, il y aura des discussions avec le maire sortant Pascal Bugis. LREM lancera une consultation auprès des citoyens sur l'avenir de la ville en vue de construire un programme. Notre objectif est de créer une liste de rassemblement. Mais pour l'heure rien n'est acté, la réflexion est simplement engagée,» précise Jean Terlier.